



RÉGION ACADÉMIQUE
HAUTS-DE-FRANCE

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE

MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION

Aux professeurs de philosophie de l'académie de Lille,

11 mai 2020

Chères et chers collègues,

J'espère que vous vous portez bien.

Nous entrons ce lundi 11 mai dans une nouvelle période dite de "déconfinement" progressif. Dans notre académie, seules les écoles maternelles et primaires sont concernées par une reprise en mai, partielle, par étape et différenciée selon les niveaux, là où les conditions de sécurité sanitaire seront remplies. En ce qui concerne les collèges et lycées, *les conditions actuelles de l'enseignement à distance sont maintenues au moins jusqu'à la fin du mois de mai*, où un nouvel examen de la situation sanitaire sera effectué. Nous entrerons alors en juin jusque début juillet dans une nouvelle période où les conditions d'un retour partiel des lycéens dans les établissements seront peut-être réunies ; mais l'hypothèse inverse reste tout à fait probable, et il est possible que le suivi de vos classes à distance reste de rigueur jusqu'à la fin de l'année scolaire.

Face à cette situation incertaine, vous êtes nombreux à vous poser des questions légitimes concernant les modalités et les finalités de la continuité pédagogique à assurer, relayant les interrogations de vos élèves et des familles concernant ce "troisième trimestre" de terminale, notamment en ce qui concerne l'évaluation. Un certain nombre d'entre vous font également part de leurs inquiétudes face à des signes de démobilisation des élèves, notamment depuis la "rentrée" du 27 avril. Cette démobilisation reste très variable, selon les établissements, les classes et les séries, et peut s'expliquer par des raisons diverses : la suppression de l'épreuve écrite au baccalauréat, remplacée par la note des moyennes de l'année, n'est qu'une de ces raisons, et votre connaissance des élèves permet d'en entrevoir bien d'autres, comme la fatigue, le découragement, la perte du cadre structurant de la vie en établissement, le défaut d'autonomie et d'organisation dans le travail, mais aussi l'envahissement dans le temps de l'étude des sollicitations multiples du quotidien, difficiles à hiérarchiser, pour certains l'expression de la fracture numérique. La motivation des élèves est toujours une question, et l'enseignement imposé à distance la rend plus difficile.

Le groupe de philosophie de l'Inspection générale vient de publier sous l'autorité de son doyen une note de situation en date du 8 mai, pour apporter aux professeurs de philosophie des éléments de réponse en ce qui concerne le suivi des classes et l'enseignement pour ces deux derniers mois de l'année scolaire. Vous la trouverez sur le présent site disciplinaire <http://philosophie.discipline.ac-lille.fr/> (en page d'accueil et sous l'onglet "continuité pédagogique").

Ces éléments suivent quatre points :

1. La priorité reste d'assurer la continuité du travail *des élèves*, en les engageant dans des parcours qui les nourrissent et les invitent à reprendre et enrichir leurs acquis. Le professeur est le meilleur juge du rythme et du niveau d'appropriation des contenus, ainsi que du choix des activités et exercices les plus à même de les encourager à maintenir leurs efforts par l'entraînement des gestes intellectuels et l'apprentissage des savoirs propres à un cours de philosophie.

Division

Inspection pédagogique régionale

n°

Dossier suivi par

Bertrand Denis

IA-IPR de philosophie

Téléphone

03 20 15 60 50

Portable

06 79 93 43 73

Courriel

bertrand.denis.ac-
lille.fr

Rectorat de Lille

20 rue St Jacques

BP 709

59033 Lille cedex

Tenir dans la durée jusqu'à la fin du mois de juin implique de se tenir à une charge de travail compatible avec l'ensemble des autres disciplines et avec les fortes contraintes liées à l'enseignement à distance (programme de travail hebdomadaire plutôt qu'à la journée, suivi individualisé via l'ENT avec des délais de réponses respectueux du temps de chacun). De nombreux retours témoignent de l'intérêt pour la vie de la classe, l'entretien de la motivation, mais peut-être d'abord le bon moral de tous, élèves et professeurs, de rendez-vous collectifs en audio ou visioconférences, qui permettent de revenir sur des points rencontrés, des questions posées, de susciter des échanges et contributions en expliquant un passage, en analysant une notion, de s'assurer de la bonne appropriation des contenus, etc., bref de retrouver la parole vive d'un cours. Que tous les élèves d'une classe ne participent à tous les rendez-vous n'enlève rien à l'utilité que les élèves connectés auront retiré de leur participation. Rappelons qu'il n'est pas question de reproduire en classe virtuelle les horaires réglementaires, le respect des créneaux de l'emploi du temps de la classe ayant pour principale fonction que des élèves ne soient pas invités par deux professeurs en même temps dans deux cours différents. Une audio ou visioconférence par semaine et par classe, voire deux pour des classes à horaire important, constitue un ordre de fréquence raisonnable. Cette modalité de la classe virtuelle n'est pas requise mais utile. Le professeur est le mieux à même d'estimer les besoins de ses élèves et d'ajuster ses propositions. Les documents rappelant les recommandations relatives aux outils numériques conformes à la réglementation générale pour la protection des données personnelles sont consultables dans le présent site disciplinaire, en page d'accueil et sous l'onglet « continuité pédagogique ».

2. Le grand intérêt de la lecture suivie en cette période est réaffirmé, son rôle structurant dans la mise en œuvre du cours de philosophie est rappelé. Lire et étudier avec son professeur les œuvres des philosophes, c'est faire un fort bon usage de son temps pour un élève qui y réactive ses acquis et enrichit sa culture. C'est aussi un objectif qui se suffit à lui-même et donne l'occasion de goûter aux joies de la lecture et de la philosophie.

3. L'évaluation en cette période sera essentiellement qualitative à travers les appréciations à porter sur les bulletins trimestriels et les livrets scolaires : compte-tenu des conditions de validation de l'examen cette année, ces appréciations prendront une importance particulière, qu'il est utile de rappeler aux élèves. Elles tiendront compte de l'investissement et des efforts sur l'année mais également durant le confinement puis la « reprise ». On ne sanctionnera certes pas d'une remarque sur le livret scolaire ou le bulletins trimestriels les absences d'un élève aux séances de classes virtuelles, mais on valorisera les efforts et l'assiduité des présents ainsi que la qualité de la participation. On rappelle que l'échelle des notes du baccalauréat est normée par les mentions : passable, assez bien, bien, très bien. Ces qualitatifs indiquent clairement aux jurys académiques des zones de notation.

4. L'organisation des oraux du second groupe tels qu'ils sont à ce jour prévus reste très dépendante de l'évolution de la situation sanitaire. Le groupe philosophie de l'inspection générale réfléchit à des ajustements qui tiendront compte des circonstances très singulières de cette année scolaire.

Vous retrouverez enfin en annexe de ce courrier à toutes fins utiles les indications de mon courrier du 10 avril relatives à l'étude des œuvres en lecture suivie ou des groupements de textes pour les classes technologiques.

Vous souhaitant bonne réception de cette note, qui, je l'espère, répondra au moins en partie à vos questions, je reste à votre écoute pour toutes les interrogations que les circonstances inédites et très évolutives que nous vivons ne manquent pas de soulever.

Avec mon respect et ma gratitude pour votre dévouement,

Aux professeurs de philosophie de l'académie de Lille,

11 mai 2020

Bertrand DENIS

Division

**Inspection
pédagogique
régionale**

n°

Dossier suivi par

Bertrand Denis

IA-IPR de philosophie

Téléphone

03 20 15 60 50

Portable

06 79 93 43 73

Courriel

bertrand.denis.ac-
lille.fr

Rectorat de Lille

20 rue St Jacques

BP 709

59033 Lille cedex

Annexe : extrait du courrier du 10 avril 2020 relatives à l'étude des textes et œuvres.

« Qu'il y ait, ou non, retour en classe avant la fin de l'année scolaire, nous savons désormais que les épreuves terminales écrites de l'examen du baccalauréat sont annulées et qu'elles seront validées sur la base du contrôle continu, sur le fondement du livret scolaire (hors évaluations durant la période de confinement). Les épreuves orales du second groupe sont en l'état actuel maintenues. Pour notre discipline, elles portent sur le programme de lecture suivie que vous avez établi avec vos classes des séries générales, en conformité avec la liste des auteurs ; pour vos classes de séries technologiques, elles portent sur une liste de textes, n'appartenant pas nécessairement à une même œuvre, choisis parmi ceux qu'ils auront pu étudier dans le cadre de votre cours. Les œuvres suivies comme les textes étudiés en classe constituent, vous le savez, une des approches privilégiées pour l'étude des notions au programme, et n'ont jamais eu pour seule vocation d'alimenter le seul oral du second groupe.

Quels que soient les développements de la situation d'ici la fin de l'année scolaire, les épreuves écrites étant annulées et au vu du ralentissement des apprentissages forcément induit par le confinement, il est devenu patent qu'avoir d'ici la fin de l'année rencontré toutes les notions inscrites aux programmes des différentes séries n'est plus un objectif. L'enjeu essentiel est de maintenir un lien avec l'enseignement pour répondre aux besoins présents, préparer l'éventuel retour en classe, dans tous les cas maintenir les acquis utiles à la poursuite des études.

La situation présente montre plus que jamais tout l'intérêt qu'il y a à faire de la lecture suivie d'une œuvre un élément à part entière du cours de l'année. Engager ce travail, le poursuivre ou y revenir, selon la progression qui était la vôtre au moment de la crise sanitaire, constitue un objectif d'enseignement que nous pouvons raisonnablement nous fixer pour cette fin d'année scolaire, qu'il y ait retour en classe ou non. Il est de nature à motiver des élèves que l'annonce de la suppression de l'épreuve écrite pourrait démotiver – l'assiduité sera prise en compte par les jurys qui délibéreront sur les livrets scolaires- et à favoriser leur autonomie dans une approche des notions (approche nouvelle, renouvelée ou croisée avec celles qui ont pu être étudiées en présence au cours des deux premiers trimestres) au travers de lectures de bonne ampleur soutenues et éclairées par vos indications. Pour vos élèves des séries technologiques ces objectifs peuvent prendre la forme de reprises, avec éventuels prolongements ou enrichissements, des textes déjà étudiés. Les élèves de toutes les séries pourront trouver intérêt à constituer des fiches de révision, à rédiger des notes de lecture, à développer des écrits de longueur variable mobilisant les qualités intellectuelles de raisonnement, de questionnement, d'analyse requises dans les exercices de la dissertation et de l'explication, sans que ces exercices complets soient forcément à fournir en période de confinement. Les

travaux des élèves appellent un suivi, sous forme d'appréciations ou de conseils, pas forcément une notation (non prise en compte tant que durera le confinement). Il pourra être utile de rappeler aux élèves qu'il est demandé au candidat, s'il est amené à passer l'oral de philosophie au second groupe d'épreuves, d'expliquer « un bref fragment » proposé par l'examineur à partir de la liste présentée.

Vous trouverez en pièce jointe au présent message, ainsi que sur le site disciplinaire académique, <http://philosophie.discipline.ac-lille.fr/> une note de cadrage du groupe philosophie de l'inspection générale relatives aux épreuves de second groupe dans les situations particulières induites par la crise sanitaire. Cette note revient également sur les conditions, y compris matérielles, et les finalités de la lecture suivie dans la situation présente d'enseignement à distance, qu'elle prenne fin ou non avant la fin de l'année scolaire. Le cadre réglementaire demeure, les textes de références rappelés dans la note n'ayant à ce jour pas été modifiés. Mais la possibilité de faire mention des situations qui auraient compromis le développement du travail, sur la liste présentée à l'oral par le candidat et visée par le chef d'établissement, et le cas échéant dans le livret scolaire, ainsi que les dispositions déjà existantes au sujet par exemple des listes non réglementaires, sont de nature à devoir rassurer vos élèves. »